

Avis du sénat académique n°2025/011

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Sénat académique 8 jours avant la séance,

Considérant que 24 membres étaient présents ou représentés sur les 63 qui composent le sénat,

Sénat académique du 17 novembre 2025

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 24 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Les membres présents au sénat académique souhaitent exprimer leur appui à la motion suivante présentée en séance par l'équipe du dispositif DILAMI :

« Le Sénat académique rappelle que le DILAMI (Dispositif universitaire de français langue étrangère pour la reprise d'étude des exilés) est un programme universitaire unique, porté par la Comue de Toulouse depuis 2017, qui permet chaque année à plus de 100 étudiants exilés de bénéficier d'un accompagnement linguistique, universitaire et citoyen de qualité, en lien avec les établissements membres et les partenaires institutionnels.

Il souligne la reconnaissance nationale et européenne de ce dispositif, inscrit dans le réseau MEnS, et son rôle structurant pour l'intégration sociale et académique des publics bénéficiaires.

Il exprime sa vive inquiétude quant aux incertitudes budgétaires pesant sur la pérennité du dispositif à l'horizon 2026-2027, en lien avec la baisse des financements régionaux et la fin programmée du soutien européen (FAMI-AIMES+).

Il salue l'engagement fort de la Comue de Toulouse et de son équipe, qui ont d'ores et déjà entrepris des démarches actives pour assurer la continuité du dispositif et explorer de nouveaux montages partenariaux.

Il appelle à un engagement collectif des établissements membres pour permettre le maintien du DILAMI au-delà de 2026, dans le respect des valeurs d'ouverture, de solidarité et de responsabilité sociale de l'enseignement supérieur. »

Toulouse, le 17 novembre 2025

**Le Président de la Comue de
Toulouse**

Michael TOPLIS